



Réponse

au postulat interpartis 20230314, Boly Kady, PSR, Kilezi Ruth, PSR, Tanner Anna, PS, « Soutien aux jeunes filles victimes de violence domestique »

Les intervenantes prient le Conseil municipal de s'engager en faveur des droits des femmes avec pour objectif la création à Bienne d'une offre résidentielle sous la forme d'un foyer pour accueillir les jeunes femmes victimes de violence domestique. Le Conseil municipal est notamment appelé à coopérer avec l'association « Mädchenhaus Bienne » pour mettre en œuvre cette demande.

Voici la réponse du Conseil municipal :

Tout comme les intervenantes, le Conseil municipal est d'avis que la violence domestique engendre beaucoup de souffrance et qu'il faut la combattre. Il n'existe effectivement aucune offre adaptée à la partie francophone de la population. Pour autant, dans la mesure où cette question doit faire l'objet d'une coordination intercantonale, la création d'une offre résidentielle avec un foyer pour accueillir les jeunes femmes victimes de violence domestique relève de la compétence du Canton. En adoptant le postulat 039-2016 Stucki en 2019, le Conseil-exécutif est parvenu à la conclusion qu'il fallait mettre à disposition dans le canton de Berne des places d'hébergement pour les jeunes filles âgées de 14 à 20 ans nécessitant une protection (en urgence). Il ressort de l'interpellation 251-2021 Imboden que le Conseil-exécutif a décidé d'intégrer cette thématique à la Stratégie cantonale d'aide aux victimes 2023-2033. On y lit au point 8.3.2 que le Canton renonce à créer une offre distincte pour les filles et les jeunes femmes et qu'en revanche, il entend créer environ quatre places dans un foyer pour femmes déjà existant. Il estime qu'un foyer pour femmes intégrant des places pour les jeunes filles est plus judicieux sur le plan économique que deux institutions séparées. Une telle approche permettrait d'exploiter les synergies entre les places réservées aux femmes et celles réservées aux filles, avec pour corollaire une meilleure flexibilité lors des pics de fréquentation.

Même si le Conseil municipal ne partage pas entièrement l'appréciation du Canton, il est d'avis que la Ville de Bienne n'est pas en mesure de mettre en place l'offre voulue par les intervenantes. Il leur recommande de déposer une intervention parlementaire au Grand Conseil bernois, en soulignant tout particulièrement le manque d'offres pour les jeunes femmes francophones.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil de ville d'adopter le postulat interpartis 20230314 et de le radier du rôle comme étant réalisé.

Bienne, le 17 avril 2024

Au nom du Conseil municipal

Le maire :

La chancelière municipale :

Erich Fehr

Barbara Labbé

Annexe :

· postulat interpartis 20230314

PSR

Vorstoss Nr. / Interv. No : 20230314

Termin GR / Délai CM: _____

Direktion / Direction: _____

Mitbericht / Corapport : _____

Postulat

Soutien aux jeunes filles victimes de violences domestique

Le Conseil municipal est prié de s'engager en faveur des droits des femmes et mettre en place un foyer pour jeunes filles à Bienne. En outre qu'il fasse tout son possible pour fournir des prestations d'aide en collaboration avec l'association "Mädchenhaus Biel".

Motivations :

Il n'existe toujours pas de foyer pour jeunes filles à Bienne : En réponse (courrier du 13.11.2023) au comité d'organisation de la grève Féministe de Bienne qui demande un foyer d'accueil, refuge, destiné aux jeunes femmes victimes de violence domestique, le Conseil Municipale, répond que 4 places sont disponibles pour les jeunes filles à Bern dans le foyer pour femme, et n'entend pas entreprendre d'autres démarches dans ce sens : 4 places pour tout le Canton de Bern, ce n'est pas assez. De plus, les jeunes filles ont besoin de prises en charge différentes des adultes et enfin la particularité biennoise (Bilinguisme) n'est pas considérée. Il est primordial que le Conseil Municipal soutienne activement toute initiative qui va dans ce sens de la création d'un dit foyer. Une prise en charge adéquate (Nationale, Cantonale, communale) fait partie des exigences de la Convention d'Istanbul, que la Suisse a ratifiée. En moyenne, 25 personnes meurent chaque année des suites de violence domestique, dont 4 enfants (2009-2021). De plus, une tentative d'homicide a lieu chaque semaine (en moyenne 50 par an). La violence domestique est un problème aussi en Suisse. Il faut agir maintenant.

Bienne, le 15 décembre 2023

Les groupes parlementaires :

Kady Boly PSR



Anna Tanner SP /JUSO



Ruth Kilezi PSR

